Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ENTHECA TOP EUROPEAN MANAGER

Part I FR0013303476

Cet OPCVM est géré par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI Europe dividendes réinvestis (en Euro), sur une durée de placement de 7 ans. L'indicateur de référence est l'indice MSCI EUROPE. Il est exprimé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes réinvestis.
Classification : Actions des pays de l'Union Européenne
Politique d'investissement : Pour atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM s'expose en OPCVM et FIA eux-mêmes principalement exposés en actions de sociétés des pays de l'Union Européenne, de tous secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisation et en complément en OPCVM et FIA exposés sur d'autres classes d'actifs notamment sur des actifs obligataires. La zone majeure est l'Union Européenne.
L'univers des OPCVM éligibles au fonds contiendra principalement des OPCVM gérés par des sociétés de gestion entrepreneuriales (c'est-à-dire non majoritairement filiales de groupes institutionnels).
Le processus de sélection des OPCVM et FIA repose sur les étapes suivantes : d'une part, d'une analyse quantitative des OPCVM par rapport à leur indice et/ou à leur univers concurrentiel en trois étapes :

- segmentation de l'univers (taille de capitalisation et style de gestion) ;
- filtrage multi-critères (ratios de performances/risques absolus et relatifs sur court et moyen terme) ;
- et comportement des OPCVM et FIA.

L'OPCVM respecte les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :
Entre 60% et 100% d'exposition de l'actif en actions de toutes capitalisations dont :

- de 0% à 20% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisations (inférieure à 1md €).
- 60% minimum aux marchés actions des pays de l'Union européenne.
- de 0% à 10% en actions d'autres pays que ceux de l'Union Européenne.
- de 0% à 15% aux marchés des actions de pays émergents intra-Union Européenne ou hors de l'Union Européenne.

Entre 0% et 40% de l'actif **via des OPCVM et FIA en instruments de taux** de notation « Investment grade » ayant un objectif de gestion lié au marché monétaire,
La sensibilité aux marchés de taux rapportée au portefeuille global variera entre 0 et 2.
Il s'autorise à être exposé jusqu'à 100% de l'actif au risque de change, dont 10% hors de l'Union Européenne.
Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 30% de l'actif, en FIA français ou européens répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme (options et contrats futures), des dépôts. Le fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA.
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi avant 12h30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative du vendredi qui sera calculée au plus tard à J+1. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.
Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.
Durée minimum de placement recommandée : 7 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai plus court.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, **A risque plus élevé,**

rendement potentiellement plus faible **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La catégorie 5 signifie un risque relativement élevé et par conséquent des pertes ou bénéfices potentiels également relativement élevés.
Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] ? Ce fonds est classé en catégorie 5 en raison de son exposition aux marchés de taux et aux marchés actions et qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée aux produits de taux émis par des émetteurs privés. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des produits de taux peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs et un risque de variation de valorisation plus marquée.

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Frais

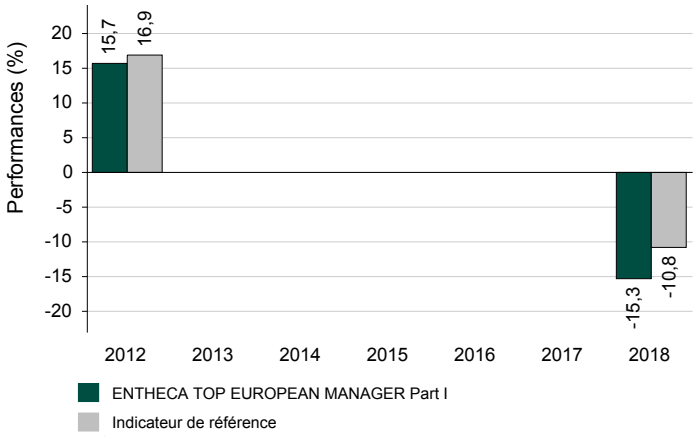
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,27%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
20% TTC de performance positive et au delà de l'indice de référence MSCI Europe dividendes réinvestis (en Euro).	

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 29 mars 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Part avec périodes d'inactivité.

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 10 mars 2011
Date de création de la part : 10 mars 2011

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

Indicateur de référence : MSCI EUROPE.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FCP sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne – 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

Le FCP propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : FCP éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juin 2019.